

COMMUNE DE HORQUES

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 21 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires
et de l'Urbanisme
Bâtiment 3003
86000 TONNAY-CHALAIN

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
Niveau de détail : 1/5000
Régulation : 1/5000
Date : Novembre 2019

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone rouge : Inconstructible (sauf cas particulier - voir Règlement)
- Zone jaune : Inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier - voir Règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau

